

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3742251

Dénomination :	CRESCIENT
n° de gestion :	2010B00091
n° d'identification :	Numéro de SIREN en cours d'attribution
n° de dépôt :	A2010/000503
Date du dépôt :	08/01/2010
Pièce :	décision de l'associé unique

CRESCIENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : GENAY (69730)

ZI LYON NORD

450, RUE AMPERE

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille neuf,
et le vingt quatre décembre,

le soussigné :

- Monsieur Eric GARD,

agissant en qualité d'unique associé de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - Nomination de la gérance

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Eric GARD,
demeurant à FONTAINES SUR SAONE (Rhône) 34 Bis rue gambetta,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Eric GARD déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

eh

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

- Eric GARD,

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

